

Bilan de la Journée

Authiou 2030

Mobilisation générale
de l'ingénierie nivernaise

LE VENDREDI 4 OCTOBRE 2024





**DIAGNOSTIC
EN MARCHANT**



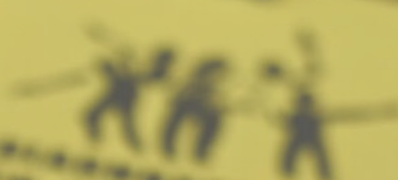
**BUDJET
PARTICIPATIE**



**BUDJET
PARTICIPATIE**



**BUDJET
PARTICIPATIE**





Faire vivre le village d'Authiou, en attirant de nouveaux habitants et en pensant la vie dans nos territoires ruraux à horizon 2030. Tel est le sens de la journée qui a réuni à Authiou, le 4 octobre 2024, l'ingénierie du territoire : les agents du conseil départemental, les centres sociaux, le Service départemental d'incendie et de secours, les collectivités, les partenaires actifs dans le champ du tourisme et de l'attractivité, du développement du numérique, de l'aménagement, mais aussi et surtout les habitants.

Cette journée a permis de réfléchir ensemble aux voies et moyens de transformer en dynamique concrète la vision «Authiou 2030», portée par le maire, Pierre de Becque, et son équipe municipale. Les 130 participants se sont mobilisés pour travailler sur les pistes de développement pour Authiou, en identifiant des propositions, des outils, des acteurs, des financements à solliciter afin d'aider à transformer en projets concrets les ambitions de la commune.

Ce grand « remue-méninges » territorial a pris la forme de 5 ateliers, consacrés aux thématiques suivantes :

- La participation des habitants
- Faciliter les déplacements en territoire rural
- La culture comme levier de rayonnement et développement
- Attirer et accueillir de nouveaux habitants
- Développer l'autonomie énergétique dans nos territoires ruraux

Les propositions présentées dans ce document sont le résultat de cette réflexion collective. Elles s'appuient notamment sur un diagnostic réalisé par le Département (annexe 1) et un profil énergie-climat de la commune élaboré par le Syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (SIEEEN) en amont de l'événement (annexe 2).

Fabien BAZIN,
Président du Conseil Départemental de la Nièvre

Jocelyne GUERIN,
Vice-Présidente du conseil départemental de la Nièvre
en charge de l'accompagnement des territoires



SOMMAIRE

**« AUTHIOU 2030 »,
DANS LE REGARD DES HABITANTS**

5

**FACILITER LES DÉPLACEMENTS
EN TERRITOIRE RURAL**

7

**LA CULTURE COMME LEVIER
DE RAYONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

10

**ATTIRER ET ACCUEILLIR
DE NOUVEAUX HABITANTS**

13

**DÉVELOPPER L'AUTONOMIE
ÉNERGÉTIQUE SUR UN TERRITOIRE RURAL**

15

CONCLUSION

18

« AUTHIOU 2030 », DANS LE REGARD DES HABITANTS

L'atelier a rassemblé une dizaine d'habitants de la commune d'Authiou et une dizaine d'agents de développement territorial. Les objectifs étaient d'entendre les priorités des habitants concernant le développement de leur commune, de travailler avec eux sur leurs pistes de solution ainsi que sur les moyens de pérenniser l'implication citoyenne.

Les échanges ont permis d'identifier les besoins des habitants d'Authiou, et les thématiques suivantes ont été traitées : l'énergie, le cadre de vie, la réhabilitation des bâtiments dégradés, sans oublier l'installation de nouveaux arrivants.

Aux yeux des habitants, les objectifs prioritaires à poursuivre sont les suivants :

- 1/ Améliorer les déplacements : covoiturage, autopartage ;

- 2/ Renforcer l'accès aux commerces, biens et services de proximité : un service mobile d'épicerie serait apprécié, de même qu'un café ou une épicerie associative et solidaire ;

- 3/ Garantir l'accès aux soins.

- 4/ Préserver et valoriser cadre de vie (entretien des espaces verts du village, et refus des éoliennes dans le paysage local).

Les modalités d'association souhaitées par les habitants sont l'organisation de réunions publiques, voire des « enquêtes publiques ». Le recours à une plateforme d'information locale est également jugé pertinent par les participants à l'atelier.



L'énergie

Afin de répondre aux besoins de déplacement, mais aussi d'approvisionnement énergétique direct, voire de télécommunication, les habitants et agents de développement ont identifiés comme axes de travail l'évaluation de la consommation réelle et des besoins du village d'une part, ainsi que l'exploration des solutions énergétiques alternatives possible (investissements à réaliser, pérennité et rentabilité des projets).

Dans le cadre d'une démarche souhaitée large, avec les élus et habitants de la commune, les acteurs professionnels de l'énergie et de la transition

écologique, et les collectivités partenaires (Communauté de communes, Département, Région), les modalités de travail identifiées par les habitants sont :

- des ateliers participatifs, essentiellement le samedi matin, pour maximiser la disponibilité des habitants ;
- la réalisation d'études par des cabinets spécifiques (cf. définition des zones d'accélération des énergies renouvelables en 2023).

Cadre de vie et paysages

Les habitants identifient certes des axes d'amélioration (insuffisance des espaces verts ou fleuris entretenus, pollution due aux pesticides, absence de cantonnier), mais saluent la richesse de la flore locale naturelle, la beauté des différentes saisons, et plus largement la qualité du cadre de vie. Capitaliser sur ce cadre paysager/cadre de vie très apprécié est un facteur d'amélioration de l'attractivité d'Authiou.

Les pistes envisagées sont :

- Le prêt et l'échange de matériels entre habitants, éventuellement via une plateforme d'échange ;

- L'organisation de « journées » du fleurissement ou de nettoyage des espaces verts du village, en mobilisant les habitants bénévoles ;
- La plantation d'arbres fruitiers (solliciter éventuellement des associations spécialisées), par exemple dans le cadre d'un verger conservatoire et participatif.

L'organisation de « fêtes » ou journées thématique dans le village peut par ailleurs s'articuler avec la mise en place de coopérations avec les agriculteurs de la commune et des environs, de même qu'avec les écoles voisines ou des associations culturelles actives sur le territoire.

6

La réhabilitation de logements vacants et à l'abandon

Afin de mieux accueillir les nouveaux habitants, mais aussi pour contribuer à l'embellissement du village, les participants présents identifient comme enjeu prioritaire la restauration des bâtiments en ruine et leur transformation en logements.

Afin d'inciter les propriétaires de logements dégradés à vendre ou restaurer leurs biens, les habitants préconisent de recourir à :

- du porte à porte, un diagnostic en marchant, ainsi qu'à la création d'un groupe de « pairs ambassadeurs » ;

- un ensemble de partenaires spécialistes : la Communauté de communes, l'association SOLIHA, l'Agence locale de l'énergie et du climat de la Nièvre (ALEC).

L'inventaire des logements vacants apparaît également comme un préalable nécessaire.

L'installation de nouveaux arrivants

Les habitants présents partagent des objectifs de rajeunissement de la population et de diversification socio-professionnelle des habitants du village.

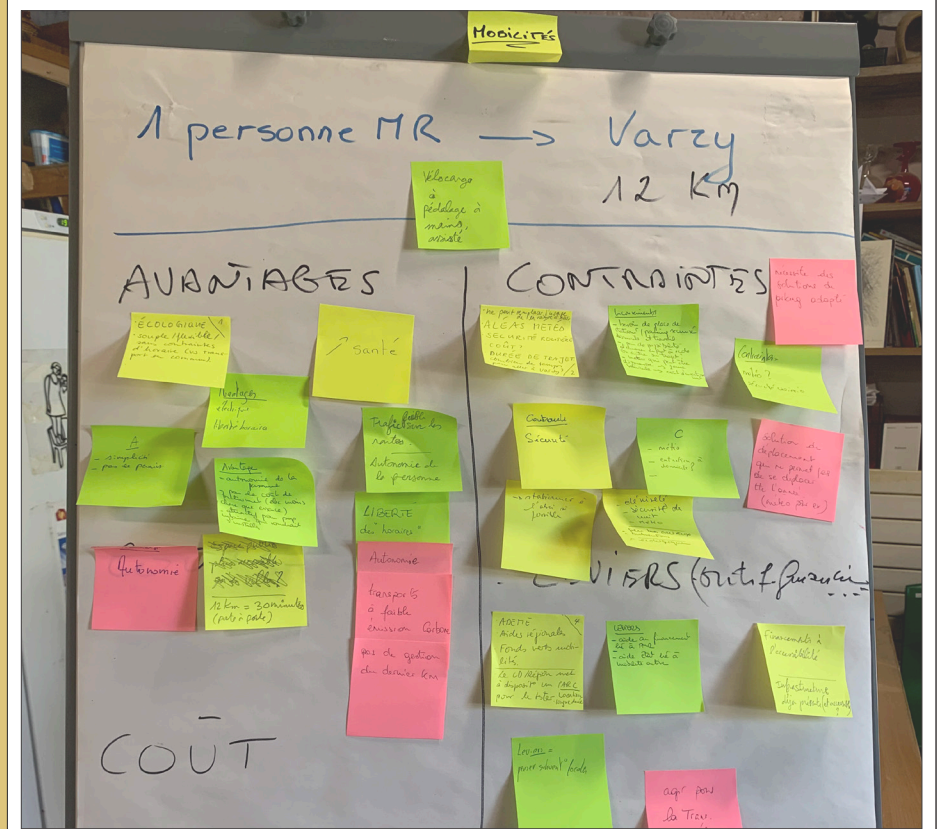
Ils soulignent l'enjeu d'attirer des artisans et professionnels (notamment de santé), pour articuler attractivité résidentielle et proposition d'une offre de services locaux.

Enfin, pour contribuer à cette démarche d'attractivité, les habitants souhaitent l'organisation de réunions publiques d'information, de consultation ou de concertation, le mercredi ou le samedi pour maximiser la participation. La mise en place d'une boîte à idées est également évoquée.

FACILITER LES DÉPLACEMENTS EN TERRITOIRE RURAL

Authiou est une commune rurale au cœur de la Nièvre, située entre Prémery et Corbigny. Les habitants doivent effectuer des déplacements quotidiens pour se rendre au travail, aller se soigner, amener leurs enfants à l'école, faire leurs activités familiales ou de loisirs. Authiou ne dispose pas de commerces ou d'écoles. La commune est dépourvue de moyens de transports en commun. Dès lors, le transport individuel est vécu comme l'unique solution.

Or, le coût des énergies fossiles est de plus en plus élevé, le coût d'acquisition et d'utilisation du véhicule individuel peut être onéreux ; la réflexion sur des modes de déplacement alternatifs est à mener pour apporter des solutions de déplacements durables et adaptées. C'est dans cette perspective qu'une dizaine d'agents de développement et élus nivernais ont pu échanger sur des hypothèses de solutions de déplacement à imaginer pour l'avenir sur la commune d'Authiou.



Mise en place de véhicules électriques en autopartage, les « Authioulib »

Les atouts de ce mode de déplacement :

- Un véhicule électrique, écologique et à coût moindre.
- Une solution de déplacement qui favorise la participation citoyenne à un projet communal (interconnaissance entre habitants, solidarité, etc.), en complément de formes de mutualisation des trajets qui existent déjà (un groupe WhatsApp permet aux habitants de s'organiser).
- Infrastructure légère à mettre en place (parking des véhicules + bornes de recharge électrique)
- Autonomie de la commune sur ce projet.
- Avantages écologiques en termes d'émissions de carbone (mais coût écologique complet à étudier, notamment en ce qui concerne l'impact des batteries électriques).
- Le modèle envisagé est une petite voiture électrique sans permis : capacité de transporter 2 personnes (conducteur âgé d'au moins 14 ans), autonomie de 70 km.

Les contraintes :

- Ce mode de déplacement présente quelques contraintes, à savoir la gestion de la flotte de véhicules, l'entretien des véhicules, la gestion des pannes. Par ailleurs, la difficulté de trouver un assureur peut se présenter pour ce type de véhicule utilisable par plusieurs usagers. Une organisation devra être mise en place afin d'assurer une gestion au quotidien des véhicules (surveillance régulière de l'état des véhicules, suivi du carnet d'entretien, etc.).
- D'autres contraintes ont été soulignées par les participants aux ateliers : sécurité routière, gestion des stationnements, enjeu de la gestion des réservations (recours à des applications numériques)
- Le coût du 1^{er} loyer peut être élevé, de l'ordre de 2 600/3 000 euros (exemple Citroën), même si le coût de la location du véhicule sur le long terme peut être moindre.

Des aspects financiers à prendre en compte :

- La participation des habitants dans ce projet doit être prise en compte (quels moyens mobiliser pour chaque habitant). Il importe dans ce cas de faire une analyse en amont sur les possibilités financières
- Le coût des véhicules peut s'élever à environ 3 000 euros pour une location par la commune, ce à quoi s'ajoutent le loyer mensuel et le coût des assurances. Ce coût peut aussi être négocié en fonction du nombre de véhicules, d'où l'intérêt de la mutualisation/regroupement.

Leviers et partenaires à mobiliser :

- Afin de trouver un modèle économique rentable, un enjeu est de montrer que le coût pour les habitants est limité, dans la mesure où le recours à l'Authioulib peut permettre d'éviter un deuxième véhicule par foyer.
- Le recours à des partenariats semble une option partagée par les participants, pour ce type d'opération ; mutualiser avec d'autres partenaires est un levier intéressant, notamment par le biais de la Communauté de commune ou d'un syndicat.
- Une option également sur la table est le recours à des partenaires privés (concessionnaires automobiles, comme Renault ou Stellantis) qui pourraient être séduits par un projet d'expérimentation de véhicules électriques partagés en zone rurale.
- Une option innovante à envisager, le programme eXtrême Défi Mobilité de l'ADEME : <https://infos.ademe.fr/mobilite-transport/2024/le-vehicule-intermediaire-est-le-chainon-manquant-entre-le-velo-et-la-voiture-electrique/>

8

L'option vélo est-elle possible à Authiou ?

Les atouts de ce mode de déplacement :

- Transport à faible émission de carbone, contribuant à la transition énergétique et écologique.
- Autonomie, souplesse et flexibilité pour l'utilisateur, sans contraintes d'horaires et sans nécessité d'avoir le permis.
- Coût de l'énergie moindre (le coût de l'électricité étant moins élevé que le coût des énergies fossiles et la consommation très faible).
- Coût d'entretien moindre.
- Infrastructure de base déjà présente (pas besoin de routes dédiées, de bornes de recharges...).
- Avantages sanitaires liés à ce mode de transport (activités physique de l'utilisateur).

👉 Certains habitants, déjà installés, utilisent régulièrement ce mode de transport.

Les contraintes :

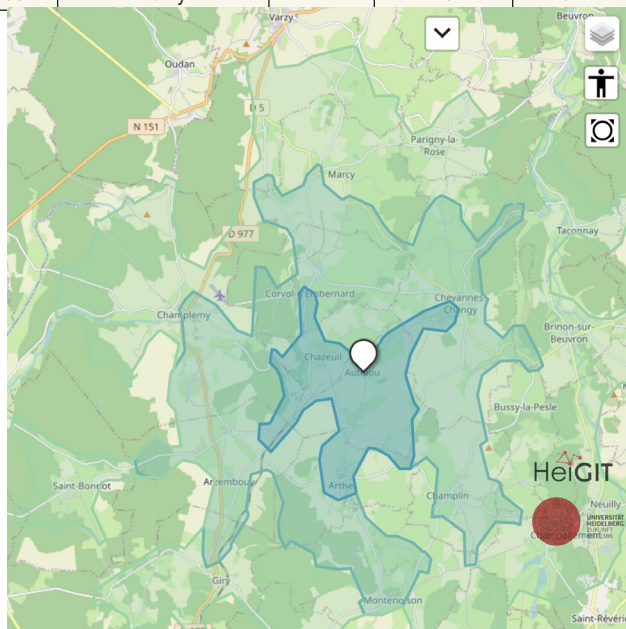
- Problématique de sécurité (partage de la route avec d'autres usagers).
- Contrainte liée au stationnement (nécessité de parkings adaptés, sur le lieu de destination notamment).
- La météo peut constituer une contrainte (conditions de circulation de nuit, par temps mauvais¹).
- Adaptation des infrastructures (vélo-route, signalétique).

Ce mode de transport ne pourra pas remplacer à 100 % le véhicule pour certains usages : aléas météo, sécurité routière, durée du trajet. Cette solution ne permettra donc pas de se déplacer toute l'année pour certains usages (déplacements de plusieurs dizaines de kilomètres).

¹ ©... mais comme dit le proverbe : « il n'y a pas de mauvais temps, seulement de mauvais vêtements »

Un état des lieux des déplacements nécessaires au quotidien :

Départ	Destination	Distance (km)	Temps en voiture (mn)	Temps à vélo (mn)	Centre d'intérêt potentiel
Authiou	Brinon-sur-Beuvron	8	10	25	Ecole primaire / Médecine généraliste / Pharmacie / Commerces et Services
Authiou	Champlemy	7	8	22	Ecole primaire / Commerces
Authiou	Clamecy	26	29	1h20	Sous-Préfecture / Collège / Lycée / Commerces et Services / Zone d'emploi
Authiou	Corbigny	25	28	1h16	Collège / Commerces et Services / Zone d'emploi
Authiou	Cosne-Cours-sur-Loire	47	50	2h20	Sous-Préfecture / Centre hospitalier / Lycée / Zone d'emploi
Authiou	La Charité-sur-Loire	36	37	1h50	Lycée / Collège / Zone d'emploi / Commerces et Services
Authiou	Nevers	43	48	2h08	Préfecture / Lycée / Université / Centre Hospitalier / Médecine généraliste et spécialisée Activités culturelles et sportives / Zone d'emploi
Authiou	Prémery	15	14	44	Ecole primaire / Collège / Médecine généraliste / Commerces et Services
Authiou	Tannay	21	23	1h05	Maison médicale / Commerces et Services / Loisirs
Authiou	Varzy	12	15	37	Ecole primaire / Lycée / Commerces et services / Loisirs



Légende :

Premier périmètre (en bleu foncé) :

trajets à vélo électrique possibles en 10 minutes

Deuxième périmètre (en bleu intermédiaire) :

trajets à vélo électrique possibles en 20 minutes

Troisième périmètre (en bleu clair) :

trajets à vélo électrique possibles en 30 minutes

Acteurs et partenaires à solliciter :

- Communautés de communes
- Conseil départemental – Direction de l'accompagnement des territoires / Direction des transitions / Direction du patrimoine routier et des mobilités
- Etat – Ateliers d'aménagement de la Direction départementale des territoires (DDT)
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Nièvre
- Nièvre Ingénierie

Leviers et outils financiers existants :

- Les aides de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : fonds « Développer le vélotourisme », « A vélo 3 ».
- Les aides régionales et européennes : FEDER rural
- Les aides de l'État : Fonds vert Mobilités
- Les aides au financement (par exemple pour les Personnes à mobilité réduite)
- La prise en charge employeurs

Ressources :

Guide de jalonnement des réseaux et itinéraires cyclables publié par Velo et Territoires : <https://www.velo-territoires.org/actualite/2022/10/13/23388/#>

Fiches pratiques du Cerema : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/toutes-fiches-plan-action-mobilites-actives-pama-telecharger>

Site internet velo et territoires (section ressources)

<https://www.velo-territoires.org/ressources/categorie/documents-techniques/>

<https://www.ami-autonomie.com/bi-roue-sirocco-voyageur>

Plus d'information sur : <https://www.velo-territoires.org/politiques-cyclables/financement/>

LA CULTURE COMME LEVIER DE RAYONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

La commune d'Authiou accueille en son sein une « pépète » de la Nièvre : la Bergerie de Soffin. La Bergerie, où s'est déroulée la journée du 4 octobre 2024, est d'abord un lieu de création, de médiation et de pratiques artistiques autour de la danse, de la musique, des arts plastiques, du travail du corps. C'est aussi un équipement culturel rayonnant sur le département et même au-delà. Mais c'est encore, et peut-être d'abord un lieu de vie ancré sur son territoire, soutenu par de nombreux partenaires

locaux et qui compte sur une large équipe de bénévoles réunis au sein de l'association des jeunes artistes contemporains (ADJAC).

Afin de pérenniser et consolider le rôle-clé que remplit aujourd'hui la Bergerie de Soffin dans la vie et l'attractivité d'Authiou, plus d'une vingtaine d'élus et d'agents de développement ont travaillé sur les moyens de renforcer l'ancrage et le rayonnement de cet équipement culturel/lieu de vie indispensable au territoire.

10



Renforcer l'interconnaissance et la coordination entre acteurs culturels sur le territoire

Constats :

- Les lieux culturels du département et leurs spécificités (équipement, projet artistique et culturel...) ne sont pas toujours bien identifiés – qu'il s'agisse de la population, des élus, ou des artistes qui cherchent à diffuser leur spectacle.
- Les lieux culturels du département ne se connaissent pas tous, les réseaux du type « cultiv'acteurs » se construisent plutôt à l'échelle locale.
- Permettre à des artistes accueillis par un lieu de faire une tournée dans le département serait intéressant pour les artistes mais aussi pour les structures de diffusion (baisse des frais et négociation des coûts de cession du spectacle).
- Les partenariats permettraient également aux publics déjà fidélisés par un lieu de découvrir d'autres lieux, de se mélanger.

👉 Une piste de travail possible est de renforcer l'interconnaissance entre les lieux culturels de la Nièvre, pour développer des partenariats ponctuels ou coopérations durables (plateforme commune).

Leviers et outils de mise en œuvre :

- Identifier et faire connaître les lieux culturels et les compagnies artistiques de la Nièvre, notamment par la production de cartes.
- Organiser à Authiou des journées de rencontre des lieux culturels du département, pour échanger et trouver des solutions aux problématiques communes.
- Cette journée pourrait être élargie aux structures de programmation, notamment les saisons culturelles des communes et communautés de communes, afin d'organiser des tournées d'artistes à l'échelle départementale. S'inspirer du réseau régional Affluences.

Consolider la gestion des lieux culturels, notamment par la mutualisation de moyens

Constats :

- La gestion d'un lieu culturel, notamment dans ses aspects administratifs, prend souvent le pas sur l'artistique, en termes de temps et de moyens financiers. L'artistique (programmation ou projets de la compagnie qui gère le lieu) est la variable d'ajustement.
- Les aides à l'emploi existent, mais ne sont pas pérennes, ce qui rend compliquée la pérennisation d'un emploi administratif pour des lieux à l'équilibre financier fragile.
- Le fonctionnement de ces lieux repose de ce fait beaucoup sur le bénévolat, qu'il s'agisse d'habitants impliqués ou des artistes eux-mêmes, quand c'est une compagnie qui gère le lieu. Les bénévoles ne sont cependant pas formés pour certaines tâches, notamment la recherche de financements publics ou privés.
- L'impact des lieux culturels sur leur territoire est souvent méconnu : contribution à l'installation de nouveaux arrivants en recherche d'un endroit culturellement dynamique, retombées économiques (hôtels, restaurants, commerces...).

👉 Une solution possible est donc de mutualiser l'emploi à l'échelle de plusieurs lieux culturels du département, notamment pour les besoins administratifs (stratégie de développement, recherche de financement, etc.)

Leviers et outils de mise en œuvre :

- Positionner le ou les emploi(s) mutualisé(s) à Authiou dans le cadre de la démarche Authiou 2030, une grande partie du travail pouvant s'effectuer à distance.
- Se rapprocher de la fabrique Emploi et Territoires, qui mène des réflexions comparables dans le domaine de l'agriculture.
- Se rapprocher des acteurs consulaires et du développement économique (Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie), afin de cibler les compétences recherchées.
- Structurer et faire vivre des réseaux de bénévoles.

« Ce que vous proposez à notre population est un gage de bonheur, de sérénité et de plaisir. »

Alfred ALERTE, fondateur de la Bergerie de Soffin

Cultiver l'indépendance et l'originalité des lieux culturels, qui font leur richesse, par un meilleur accompagnement

Constats :

- La création et le développement d'un lieu culturel tiennent souvent à son « indépendance », à l'initiative privée originale qui en est à l'origine.
- De la même façon, l'ancrage physique/géographique des lieux culturels contribue fortement à leur rayonnement et à leur pérennité (à l'exemple de la Bergerie de Soffin à Auhtiou).
- Partant, se pose le paradoxe auquel sont habituellement confrontées les structures culturelles, partagées entre la recherche d'indépendance d'une part, et d'autre part la nécessité de recourir à des subventions publiques ou à du mécénat privé pour assurer leur fonctionnement.

👉 **Une solution possible est de développer l'accompagnement en ingénierie des lieux culturels, afin de mieux les appuyer dans la recherche de financements diversifiés (que ce soit pour le fonctionnement courant, le développement ou la transmission de ces lieux).**

Leviers et outils de mise en œuvre :

- Développer une offre d'ingénierie culturelle appropriée, notamment au niveau départemental : produire un recensement des appels à projets auxquels peuvent prétendre les lieux culturels, proposer des accompagnements sur mesure.
- Sur le sujet spécifique de la transmission des structures culturelles : créer un groupe de témoins/ « vétérans » ayant transmis leur lieu culturel précédemment, afin d'accompagner les structures souhaitant s'engager dans une démarche de passage de relai (sur le modèle de la Bande des moins jeunes », dans le cadre de la démarche « Imagine la Jeunesse »).

Faire de la convivialité et de l'ouverture des lieux culturels un levier d'ancrage de rayonnement et de pérennisation

12

Constats :

- Fréquemment, les structures culturelles développent leur ancrage et leur capacité d'attraction sur le territoire en proposant des espaces ou services « conviviaux » connexes à leur cœur d'activité culturelle. C'est le cas de la Bergerie de Soffin, lieu d'échanges informels et de retrouvailles entre habitants à Auhtiou.
- Les formes prises par ces lieux ou services annexes peuvent être de plusieurs types et relever de la structure culturelle elle-même ou des collectivités du territoire : jardins partagés, mise à disposition de jeux de société, mise à disposition de livres/cont

👉 **Une solution possible est de favoriser un esprit « tiers-lieu », en encourageant et en accompagnant le développement d'espaces et de services de « convivialité » au sein des lieux culturels du territoire.**

Leviers et outils de mise en œuvre :

- Solliciter les acteurs pouvant accompagner ou financer ce type de démarche : Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté (financements « Patrimoine vivant » - « vergers de sauvegarde »), Conseil départemental (soutiens des potagers conservatoires), Mutuelle sociale agricole (MSA) (financements fléchés vers l'ouverture vers des publics nouveaux en ruralité), etc.
- Recourir à des financements participatifs et du mécénat le cas échéant (complexe en territoire rural).
- Renforcer l'articulation entre lieux culturels et les tiers-lieux, cafés-restaurants ou multi-services du territoire (liens avec les projets soutenus par les communes ou intercommunalités du territoire).
- Développer l'articulation avec le réseau des bibliothèques du territoire, par exemple pour mettre à disposition des livres et contenus multimédias dans les lieux culturels.

ATTIRER ET ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS

L'un des objectifs de la vision « Authiou 2030 » portée par le maire de la commune et son équipe municipale est de défier tous les pronostics pour accueillir de nouveaux habitants à l'horizon 2030. Cette ambition transversale résulte des différents champs thématiques étudiés dans les 5 ateliers, mais elle repose également sur des outils d'attractivité qui ont fait l'objet d'échanges spécifiques.

Afin de réfléchir aux leviers d'attractivité pour accueillir de nouvelles populations et de nouvelles activités, les élus et agents de développement

présents ont participé à une mise en situation sous forme de cas fictifs : comme attirer et répondre aux attentes d'un couple d'actifs approchant de la retraite et souhaitant se mettre au vert ? Comment faciliter le déménagement à Authiou d'un couple de trentenaires parisiens, télétravailleurs et jeunes parents ? Enfin, comment répondre aux besoins d'un jeune artisan souhaitant s'installer sur la commune ? Trois situations qui ont amené les participants à réfléchir aux modalités concrètes d'accueil de nouvelles populations.

« Ce qu'on veut,
c'est faire revivre le village
avec des forces vives,
des ménages qui non seulement
vivent à Authiou
mais y travaillent. »

Pierre DE BECQUE, Maire d'Authiou



S'appuyer sur les atouts existants du territoire

Certes, les opportunités foncières restent aujourd'hui très limitées dans le contexte d'une commune qui ne dispose pas de document d'urbanisme. Mais la commune d'Authiou peut s'appuyer sur les atouts du territoire :

- sur de nombreux sujets, les questions qui peuvent se poser trouvent souvent des solutions locales parfois informelles (notamment en matière de déplacements du quotidien);

- l'achèvement du déploiement de la fibre devrait ouvrir des perspectives en termes d'usages numériques et donc pallier le relatif isolement d'un village, par ailleurs peu éloigné de plusieurs pôles intermédiaires,
- les valeurs que la commune souhaite promouvoir en matière d'accueil et de qualité de son cadre de vie sont un levier-clé. Leur donner une visibilité renforcée est un enjeu important en termes de communication à l'extérieur comme au sein de la population déjà installée.

Affirmer l'ambition de la commune de devenir un territoire d'accueil

Constats :

- Si Authiou est une commune de taille modeste qu'on situe mal sur la carte, elle dispose d'une notoriété relative principalement liée au dynamisme culturel (Bergerie de Soffin).
- Authiou dispose d'une offre de services de proximité plus étoffée qu'il n'y paraît au premier abord mais peu visible.

↳ Propositions :

- Donner de la visibilité à la commune sur internet et les réseaux sociaux.
- Faire connaître les valeurs de solidarité et d'attachement au « vivre ensemble » que la commune cherche à incarner.
- Concevoir un kit de communication regroupant les principaux éléments d'information qu'un candidat à l'installation est susceptible de chercher à obtenir.
- Organiser une « brigade d'accueil » pour faciliter l'intégration des nouveaux habitants.

Leviers et outils de mise en œuvre :

- Partir des besoins directs (ex.: accès au logement) et indirects (ex.: opportunité d'emploi pour le conjoint) des candidats à l'installation en fonction du profil de ces derniers (âge, taille du ménage, situation professionnelle, etc.).
- Bien répertorier et garantir les conditions de l'accueil en veillant à ne pas « tromper les personnes sur la marchandise » (recensement précis de l'offre existante).
- S'appuyer sur le réseau des acteurs culturels (la Bergerie) pour asseoir la vocation d'Authiou, village d'accueil, d'où l'intérêt de renforcer les partenariats avec les réseaux d'artistes et les institutions culturelles.

14

Construire des « alliances » avec les communes voisines pour enrichir l'offre de services et d'activités

Constats :

- Plusieurs services existent à proximité mais ils sont géographiquement dispersés (ex.: services de petite enfance à Prémery, école à Brinon-sur-Beuvron, lycée-collège à Varzy, commerces et bornes électriques à Brinon-sur-Beuvron, Prémery et Varzy...).
- Accès au foncier limité, peu d'opportunités en matière de création de logements neufs, rétention foncière de certains propriétaires
- La commune ne dispose pas de document d'urbanisme propre. Elle est soumise au règlement national d'urbanisme (RNU).

↳ Propositions :

- Associer à la démarche d'attractivité et de développement les communes proches, notamment celles qui sont susceptibles de compléter l'offre de services et d'activités proposée par la commune d'Authiou (s'appuyer sur une logique de bassin de vie).
- Consolider et renforcer les solutions de mobilité afin de lever certains freins.

- Capitaliser sur l'opportunité foncière existante (installation possible de jeunes professionnels du bâtiment à l'ancienne ferme Mousot) et chercher à essaimer en explorant le champ des possibles dans un rayon de 20 km.

Points d'attention :

- Même si, aujourd'hui, les habitants d'Authiou vivent et travaillent sur place dans leur majorité, la dissociation entre lieu d'activité professionnelle et lieu d'habitat est fréquente dans les choix de vie des candidats à l'installation (problématique de la biactivité des couples et de la birésidentialité; il ne faut s'interdire aucune solution dans un contexte de concurrence territoriale).
- L'offre d'habitat étant diffuse et insuffisante, la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de Tannay-Brinon-Corbigny, qui a été prescrite, peut constituer une opportunité pour (ré)interroger le territoire sur la définition d'une stratégie locale de l'habitat et la détermination de zones d'intérêt pour l'installation de nouveaux habitants et/ou de nouvelles activités.

DÉVELOPPER L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE SUR UN TERRITOIRE RURAL

L'atelier, qui a réuni une quinzaine d'élus et d'agents de développement a commencé par la présentation du profil énergétique de la commune et des résultats de l'étude d'opportunité élaborée pour identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables. Les participants ont ensuite été mis en situation autour d'un plateau de jeu permettant d'identifier et lister toutes les phases d'un projet, les précautions à prendre et les modalités possibles d'association des habitants. Ces pistes de travail peuvent être suivies pour les 3 types de projets photovoltaïques envisagés dans le cadre de la vision « Authiou 2030 ».

L'autonomie énergétique tient une place majeure dans la vision « Authiou 2030 », précisée sur ce volet par l'étude d'opportunité conduite en 2023 afin d'identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER).

Les projets photovoltaïques peuvent être de 3 types, chacun en l'état pouvant être envisagé par la commune :

- **1/** Un projet photovoltaïque en ombrières sur un parking (à Authiou : projet de parking non artificialisé sur un terrain agricole);
- **2/** Un projet photovoltaïque sur toiture d'un hangar agricole (à Authiou : toiture d'un futur bâtiment agricole);
- **3/** Un parc photovoltaïque au sol sur une terre agricole (à Authiou : sur un terrain agricole communal, considéré comme de mauvaise qualité).



Quelles sont les principales contraintes et comment les appréhender ?

En préalable, il est nécessaire de faire un premier état des lieux des contraintes potentiellement présentes sur le territoire. Pour chaque projet, elles peuvent être de différentes natures :

- Contraintes urbanistiques, patrimoniales et archéologiques (zones classées, monuments historiques, règles d'urbanismes nationales et locales (Schéma de cohérence territoriale (SCoT), plan local d'urbanisme (intercommunal), ...);
- Contraintes techniques pour le photovoltaïque sur toiture :
- Contraintes environnementales (zones protégées, zones de captage, espaces naturels sensibles...);
- Contraintes liées aux risques naturels ou technologiques (inondations, relief, mouvements de terrain, cavités...);
- Contraintes agricoles (appellation d'origine contrôlée...);
- Contraintes techniques : capacités de raccordement au réseau, et pour le photovoltaïque sur toiture en particulier (ombrage, ensoleillement, présence d'amiante, solidité de la structure, etc.);
- Réseaux, transports et canalisations (réseau routier et ferré, défense nationale, ...).

Elles sont parfois réhivitoires ou doivent faire l'objet d'autorisation ou d'études complémentaires.

Pour les appréhender, il est possible de s'appuyer sur des outils techniques et juridiques à disposition :

- La Direction départementale des territoires (DDT) est un des premiers interlocuteurs à contacter pour bien identifier les différentes étapes réglementaires du projet.
- Différents outils nivernais ou régionaux sont d'ores et déjà à disposition des communes et EPCI :
 - GéoSIEEN : pour étudier les contraintes d'implantation ;
 - Cadastre solaire nivernais : pour étudier l'exposition des toitures et avoir des estimations financières de premier niveau ;
 - Opteer : plateforme régionale Bourgogne Franche Comté pour réaliser des profils énergétiques (consommation, production d'énergies renouvelables, émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques).

Pour les projets les plus importants, il est conseillé de se rapprocher du réseau des Générateurs Bourgogne Franche Comté (BFC) pour s'informer.

16 Comment accède-t-on au foncier ?

La question du foncier et de sa sécurisation est essentielle au développement du projet.

Si le terrain/bâtiment appartient à un propriétaire privé, outre l'achat, il sera nécessaire de signer une promesse de bail avec un développeur photovoltaïque. Cette promesse "bloque" le terrain au bénéfice du développeur, le temps pour lui de réaliser les études et de déposer une demande de permis de construire.

Si le terrain/bâtiment appartient à une collectivité territoriale, comme c'est le cas pour Authiou, il est conseillé de :

- Eviter de signer les baux sans les vérifier et de demander à valoriser financièrement les servitudes (passage, accès...), ces dernières pouvant être absentes ;

- Favoriser les appels à manifestation d'intérêt (AMI) pour que la collectivité territoriale décide de la nature et des modalités d'implantation des projets qu'elle souhaite ;
- Prendre part au projet s'il est porté par un tiers investisseur, et ce dans le but de favoriser les retombées locales et engager un contrôle étroit du projet.

Dans tous les cas, bien négocier est primordial.

Quelle gouvernance pour le projet ?

S'il s'agit d'un projet privé, le porteur de projet est un opérateur extérieur au territoire qui prend en charge l'intégralité du projet, les risques comme les retombées économiques. Il est cependant possible et conseillé d'y prendre part.

S'il s'agit d'un projet à gouvernance locale, le projet ouvre sa gouvernance et son financement aux citoyens et à la collectivité par exemple. Les citoyens et la collectivité, via l'actionnariat, ont le contrôle effectif du projet, ils s'impliquent dès le début du projet (choix, investissements...). Leur investissement est rémunéré par les dividendes grâce aux ventes de l'énergie produite sur la durée de vie du projet. Ces projets sont aussi souvent nommés projets d'énergie renouvelable « citoyens ».

Les citoyens peuvent être associés au projet via les modalités suivantes : information, consultation, formations, participation ou coconstruction avec les habitants, de nombreuses formes d'implications des habitants et acteurs locaux existent.

Point de vigilance : la gouvernance locale diffère du « crowdfunding » (simple participation financière, sans retour sur investissement).

Comment valoriser l'énergie produite ?

Trois modes de valorisation sont envisageables :

- Consommation totale
- Consommation partielle d'énergie + vente du surplus ;
- Vente totale d'énergie

Il peut être question d'auto-consommation collective, c'est-à-dire d'une répartition de la production entre un ou plusieurs consommateurs dans un

rayon de 2 kilomètres (jusqu'à 20 kilomètres sur dérogation pour les territoires ruraux). Dans ce cas, la création d'une personne morale organisatrice (PMO) est obligatoire : producteurs, consommateurs et gestionnaire du réseau sont liés entre eux.

Quelle forme juridique pour le projet ?

Si le projet est porté par un tiers investisseur, le développeur prend en charge l'intégralité du projet. Néanmoins les acteurs locaux ne pourront a priori pas prendre part au projet et les retombées économiques territoriales seront très limitées.

Si le projet est porté par une société de projet, acteurs publics (collectivités par exemple) et acteurs privés (développeur, habitants...) pourront prendre des parts et les recettes seront réparties entre les actionnaires.

Point de vigilance : Les collectivités ne peuvent pas engager plus de 15% de leurs dépenses de fonctionnement dans cette société.

Acteurs et financements

Les acteurs et partenaires à solliciter :

Il est conseillé de faire un diagnostic précis de l'écosystème d'acteurs afin de comprendre quels acteurs interviennent selon les phases du projet (conseil lors de l'émergence et le développement du projet, financement, assistance à maîtrise d'ouvrage...), la taille du projet, et selon le porteur de projet (agriculteurs, communes, entreprises...).

Liste non exhaustive des acteurs de cet écosystème :

- Collectivités et structures en charge de l'énergie & du développement des énergies renouvelables (Syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (SIEEEN), Parc naturel régional du Morvan, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Pays, communes et communautés de communes...);
- Gestionnaires de réseau (ENEDIS), Bureau de contrôle CONSUEL (Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité), EDF ;
- Acteurs institutionnels (Etat, Caisse des dépôts et consignations, Région, Chambres consulaires, Chambre d'agriculture...);
- Générateurs, le réseau national des conseillers éoliens et Photo-voltaïque; Réseaux des Énergies Renouvelables citoyennes (ex : Énergie Partagée)
- Opérateurs énergétiques classiques ou territoriaux (SEM, développeurs...);
- Professionnel de la concertation ;
- Bureaux d'études ;
- Architecte des bâtiments de France (si zones classées), Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour l'intégration paysagère ;
- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour les établissements recevant du public (ERP) notamment ;
- Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les sources de financement possibles :

La recherche de financements est une étape incontournable de tout projet. L'étude du projet doit bien prendre en compte les dépenses d'investissements et de fonctionnement.

En complément des prêts bancaires, il est conseillé de se renseigner pour d'éventuelles aides à l'ingénierie et aux études, aides à l'investissement, aides à la concertation et aux projets citoyens... Pour ce faire, il est possible de se rapprocher :

- Des services institutionnels et établissements publics (Direction départementale des territoires, mais aussi Europe, Région, Département, Pays, intercommunalités, ADEME...)
- Des acteurs privés (banques privées...)
- Des développeurs (investissement notamment)
- Des acteurs du financement participatif (Club cigales, Énergie partagée, ...)

Il est à noter qu'il existe peu d'aides à l'investissement spécifiquement sur ce type de projet actuellement.

Conseil : l'étude financière du projet donnera les revenus possibles (ex: loyers, impôts, taxes, vente de l'énergie...).

CONCLUSION

Les cinq ateliers ont permis d'identifier des pistes de travail ou de solution pour concrétiser la vision « Authiou 2030 » dans les années à venir, dans les domaines des déplacements, de la culture, de l'accueil de nouveaux habitants ou encore de l'autonomie énergétique. Elles visent toutes à renforcer l'attractivité d'Authiou spécifiquement et, plus généralement, elles contribuent à dessiner un modèle de développement adapté aux petits bourgs ruraux, source d'inspiration pour d'autres communes rencontrant des défis similaires.

Par ailleurs, l'association des habitants est apparue comme un enjeu fort, non seulement afin de préciser les besoins, mais aussi pour renforcer l'adhésion aux transformations à venir sur le territoire. En découle une vision plus riche, plus en phase avec les attentes des habitants (actuels comme futurs), pour le développement du territoire.

En somme, c'est au carrefour entre une vision forte, ambitieuse, portée de façon volontaire par l'équipe municipale, et la prise en compte des remarques et besoins exprimés directement par les habitants que se situe probablement l'avenir de nos territoires ruraux.

Pour la suite, l'accompagnement par les acteurs concernés, et en particulier par le Pays Nivernais Morvan, pourra contribuer à la mise en œuvre progressive des pistes d'action identifiées dans la vision « Authiou 2030 », complétées et enrichies le 4 octobre 2024 grâce à la mobilisation générale de l'ingénierie nivernaise.



niÈVRE
le département

Contact :

Direction de l'accompagnement des territoires
accompagnement.territoires@nievre.fr